



**PRÉFÈTE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de coordination
des politiques interministérielles
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique**

Amiens, le **13 JUIN 2022**

La préfète de la Somme

à

Mesdames et Messieurs les maires
des communes mentionnées in fine

OBJET : Refus de l'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune d'ESSERTAUX par la SAS Parc éolien du Camp Thibault.

Je vous informe que par arrêté préfectoral de ce jour, l'autorisation environnementale sollicitée par la SAS Parc éolien du Camp Thibault en vue d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune d'ESSERTAUX est refusée.

Cet arrêté peut être consulté sur le site Internet des services de l'État dans la Somme, à l'adresse suivante : <https://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eolien/Enquetes-publiques-et-decisions>.

Pour la préfète et par délégation,
la cheffe de bureau

Caroline LANTENOIS

Copie à : - Madame la préfète de l'Oise (DDT/SEEF/BE)
- Madame la sous-préfète de Péronne et de Montdidier

51 rue de la République

CS 42001

80020 AMIENS CEDEX 9

Tél : 03 22 97 81 80 / 03 22 97 81 14 / 03 22 97 80 80 (standard)

Mél à ces trois adresses : sophie.leroy@somme.gouv.fr et anne.mareschal@somme.gouv.fr et pref-environnement@somme.gouv.fr